



Municipalité de Saint-Éloi

280, rue Principale Ouest
Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0
Tél. : (418) 898-2734

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web: <http://www.municipalite-st-eloi.com>

PERSONNEL

Annie Roussel, Directrice générale

Sophie Sirois, Directrice générale adjointe : dga@st-eloi.qc.ca

Denis Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement : denis.roy@mrcdesbasques.com

Michelle Nadeau, Technicienne en loisirs partagés : michelle.nadeau@mrcdesbasques.com

CONSEIL MUNICIPAL

Yvan Pettigrew, *Maire*



<i>Mme Guylaine Lavoie, conseillère</i>	<i>siège 1</i>	<i>Mme Brenda Bélanger, conseillère</i>	<i>siège 4</i>
<i>M. Jonathan Rioux, conseiller</i>	<i>siège 2</i>	<i>M. Samuel Sirois, conseiller</i>	<i>siège 5</i>
<i>M. François Potvin, conseiller</i>	<i>siège 3</i>	<i>M. Alexandre Côté, conseiller, pro-maire</i>	<i>siège 6</i>

SOMMAIRE

Séance du 12 janvier 2026	2-3-4-5
Budget	6-7-8
Aide-mémoire / communiqué	9
Babillard	10
Vos activités—loisirs	11
Informations	12-13-14

Date de la prochaine séance du
conseil municipal

Lundi 2 février 2026 19 h 30

Bienvenue à tous !

Heure d'ouverture du Bureau Municipal



Lundi au mercredi
9 h 00 à 11 h 30
13 h 00 à 17 h 00
Jeudi sur rendez-vous
Vendredi, fermé



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 JANVIER 2026



RÔLE DE PERCEPTION

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale/greffière-trésorière soit autorisée à préparer pour et au nom de la Municipalité un rôle général de perception pour l'année 2026.

RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR)

Attendu que la municipalité a reçu une correspondance datée du 10 décembre 2025 du Ministre des Transports et de la Mobilité durable Monsieur Jonatan Julien concernant le Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) ;

Attendu que le ministère accorde à la municipalité une aide financière maximale de 14 400\$ pour le dossier #PAFFSR_20250605-018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi accepte l'entente portant le numéro de dossier PAFFSR_20250605-018 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

RÉSOLUTION AFIN DE DEMANDER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE SUSPENDRE LA LOI 2

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents par le Conseil de la Municipalité de Saint-Éloi dans la MRC des Basques :

- De demander au gouvernement du Québec de suspendre l'application de la Loi du 2 afin de permettre une réévaluation complète de ses effets sur le système de santé ;
- De réclamer qu'une consultation élargie des médecins, des professionnels de la santé et des représentants des régions soit menée dans le cadre de cette réévaluation ;
- De demander que les négociations reprennent dans un mode d'arbitrage ;
- D'inviter le gouvernement à adopter une approche collaborative et fondée sur la co-construction pour toute future réforme en santé ;
- De rappeler l'importance de remettre les patients et la qualité des soins au centre des **décisions politiques et administratives.**

ADOPTION DU RÈGLEMENT #295 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

La municipalité de Saint-Éloi a adopté le règlement #295 tel que décrit ci-dessus. Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le trouver sur le site internet de la municipalité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT #296 RELATIF AUX DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET DE TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2026

La municipalité de Saint-Éloi a adopté le règlement #296 tel que décrit ci-dessus. Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le trouver sur le site internet de la municipalité.

ENTENTE CROIX-ROUGE

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 225\$ à la Croix-Rouge afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge qui est prête à secourir les sinistrés de notre municipalité et ceci conforme à notre entente par la résolution #2023-08-137.

RENOUVELLEMENT ASSURANCE MMQ

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité verse un montant de 16 472.08\$ à la FQM Assurances pour le renouvellement de la police d'assurance couvrant la période du 6 janvier 2026 au 6 janvier 2027.

RENOUVELLEMENT COTISATION ADMQ 2026

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi accepte de verser à l'ADMQ un montant de 512.00\$ plus taxes pour la cotisation 2026 et un montant de 629.55\$ taxes incluses pour les assurances 2026 ci-rattachant.

PROGRAMME SOUTIEN AU LOYER / CORP. D'HÉBERGEMENT DE ST-ÉLOI

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$1 026.60 à la Corp. d'Hébergement de St-Éloi concernant le programme de soutien au loyer pour la période du 01/07/25 au 31/12/25 suite à la résolution #2023-04-66 afin de maintenir notre engagement financier de 5 ans qui a commencé en 2023.

CENTRE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB / RENOUELEMENT 2025-2026

Une résolution a été adoptée afin que le Conseil de la Municipalité de Saint-Éloi accepte de déboursier un montant de 10\$ afin de devenir membre soutien 2025-2026 au Centre de Prévention du Suicide du KRTB.

SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MONSIEUR SÉBASTIEN GRAVEL ET MADAME STÉPHANIE LABEL / COMITÉ DE RELANCE / 5IÈME ANNÉE / PAIEMENT FINAL

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2022-06-103

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme ;

Considérant que Monsieur Sébastien Gravel et Madame Stéphanie Lebel ont franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention pour l'année 2025 ;

À ces causes, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$1000, représentant la cinquième année de remboursement de la nouvelle construction à des fins résidentielles suite à l'achat d'un terrain, au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci le remette au promoteur telle que calculée par la directrice générale. Ceci constitue le dernier paiement de la subvention.

ADOPTION DU PLAN D'ACTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Considérant que la Municipalité reconnaît l'importance d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire pour l'ensemble de ses employés ;

Considérant l'obligation de se conformer aux dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* ainsi qu'aux normes applicables en matière de prévention ;

Considérant qu'un Plan d'action en santé et sécurité au travail a été élaboré afin d'identifier les risques, de mettre en place des mesures préventives et d'améliorer continuellement les pratiques en matière de santé et sécurité ;

En conséquence, ils est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal **adopte le Plan d'action en santé et sécurité au travail**, tel que présenté, par la Directrice générale.

MODIFICATION AU RÔLE D'ÉVALUATION

La directrice générale informe les membres du Conseil des modifications faites au rôle d'évaluation pour l'année 2025, un montant de 410.27\$ a été taxé et un montant de 2 610.06\$ a été remboursé à différents propriétaires.

PROCLAMATION JOURNÉE NATIONALE SANTÉ MENTALE

Une résolution a été adoptée afin que de la municipalité de Saint-Éloi proclame le 13 mars 2026 la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale.

PRIORITÉS LOCALES 2026-2027 SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi demande à la Sûreté du Québec de cibler davantage ses interventions sur le territoire de la Municipalité de la façon suivante :

- Surveillance accrue pour le respect des limites de vitesse au Chemin des Trois-Roches, sur la Route de la Station et ceci en tout temps;
- Surveillance de la zone du 30km/h dans le village ainsi que dans les 4 entrées du village;
- Surveillance des poids lourds en période de dégel en collaboration avec les contrôleurs routiers sur le Chemin des Trois-Roches ;
- Surveillance des No-Parking dans le village et les virées de charrues ;
- Surveillance au Arrêt obligatoire sur la rue Principale Est et Ouest ;
- Faire des infos sur divers sujets dans le rapport municipal par exemple sur les règlements municipaux tel que sur les animaux, les nuisances etc;
- Visite de prévention à l'école et à la résidence pour personnes âgées;
- Apporter une attention particulière aux événements spéciaux tels que l'Halloween, Pâques etc.

TECHNICIENNE EN LOISIRS

La directrice générale, informe le conseil que la MRC des Basques a procédé à l'embauche de la technicienne en loisirs partagé. Madame Michelle Nadeau, elle débutera jeudi le 15 janvier à la municipalité de Saint-Éloi. Le contrat est de 2 jours à Saint-Éloi et de 2 jours à Saint-Clément.

ADHÉSION À TOURISME LES BASQUES 2026

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi adhère comme membre à Tourisme les Basques pour la saison 2026 au coût de 85\$.

PAVL / VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION / DOSSIER ZAK86424 (ASPHALTE RANG 3 OUEST)

Reçu du Ministère des Transports et de la Mobilité durable un courriel concernant le Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 Volet Redressement-Sécurisation concernant le dossier de l'asphalte au Rang 3 Ouest. La directrice générale informe les membres du conseil que suite à l'analyse de notre dossier, le Ministère a le regret de nous informer que notre projet **n'a pas été sélectionnée** étant donné l'épuisement de l'enveloppe budgétaire disponible à la suite de l'application du processus de sélection.

DEMANDE MTQ / PONT PLAINASSE

Considérant que nous avons reçu du Ministère des Transports un courriel nous demandant la possibilité de modifier la vitesse affichée sur la Route Métayer ;

Considérant que le MTQ doit prochainement refaire le pont la Plainasse ;

Considérant que le fait d'abaisser la vitesse à 50km/h aurait des impacts sur le coût des travaux pour la mise aux normes des glissières et pour l'entretien à long terme de celle-ci en cas de bris;

Considérant que la limite de vitesse actuellement en vigueur sur la Route Métayer est fixée à 60 kilomètres à l'heure ;

Considérant que le conseil municipal a analysé la situation et estime que cette limite de vitesse qui est 60km/h est adéquate pour assurer la sécurité des usagers ;

Pour ces motifs, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Éloi exprime sa volonté que la limite de vitesse de 60 km/h sur la Route Métayer demeure inchangée.

ENGAGEMENT JOURNALIER SUR APPEL (SAISON HIVERNALE 2025-2026)

Considérant les besoins en main-d'œuvre pour l'exécution des travaux municipaux durant la saison hivernale 2025-2026 ;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Denis Lemieux à titre de **journalier sur appel** pour la saison hivernale **2025-2026**, conformément aux conditions de travail en vigueur à la municipalité.

DEMANDE CPTAQ – RENOUVELLEMENT – FERME MAROLA

Une résolution a été adoptée en conformité avec les dispositions de la Loi sur la commission des activités agricoles, la municipalité de Saint-Éloi doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par les Carrières Dubé & fils inc., pour la Ferme Marola inc., visant à renouveler l'autorisation émise au dossier #429970 pour l'exploitation d'une gravière-sablière pour 7 ans sur le lot 5 546 875 du cadastre du Québec de la Municipalité de Saint-Éloi.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLOI

Lors d'une séance extraordinaire tenue à la salle Adélarde-Godbout le 5 janvier 2026, le conseil municipal de notre municipalité a adopté les prévisions budgétaires pour l'année financière 2026.

Ces prévisions budgétaires présentent des recettes de 1156085\$ et des dépenses équivalentes réparties comme suit:

<u>RECETTES</u>	<u>2026</u>	<u>2025</u>
<u>TAXES</u>		
Taxe foncière générale	629 544 \$	538 896 \$
Taxe foncière spéciale (dette 25% ensemble)	19 470	18 114
Taxe foncière spéciale (dette 75% secteur)	46 414	44 370
Taxe foncière spéciale (entretien secteur)	28 348	23 822
Ordures, collecte sélective et PGMR	56 287	52 521
Ramonage de cheminées	8 309	7 913
TOTAL	788 372 \$	685 636 \$
<u>PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES</u>		
Écoles primaires	9 919 \$	9 334 \$
Gouvernement du Canada et ses entreprises	727	776
Gouvernement du Canada et ses entreprises (ordures)	301	287
TOTAL	10 947 \$	10 397 \$
<u>AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES</u>		
Autres services rendus		
Location de salle	500 \$	500 \$
Photocopies/fax	5	5
Autres revenus	575	450
Redevance Exploitant Carrière	5 000	5 000
Autres recettes		
Licences et permis	820	520
Cour Municipale	100	100
Éolienne	26 402	23 389
Droits de mutation immobilière	5 000	1 500
Intérêts	7 505	7 505
TOTAL	45 907 \$	38 969 \$
<u>TRANSFERTS</u>		
Transferts inconditionnels		
Péréquation	28 842 \$	33 456 \$
Partage de la croissance d'un point de TVQ	29 251	28 185
Entretien des chemins en hiver	123 340	110 801
Entretien Route de la Station	42 241	42 241
Réfection des chemins en été	77 185	77 185
Autres subventions gouvernementales	10 000	10 000
TOTAL	310 859 \$	301 868 \$
<u>TOTAL DES RECETTES</u>	1 156 085 \$	1 036 870 \$

<u>DÉPENSES</u>	<u>2026</u>	<u>2025</u>
<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>		
Conseil municipal	55 143 \$	50 569 \$
Gestion financière et administrative	165 191	135 166
Greffes / Élection	2 280	5 735
Évaluation	23 890	21 085
Autres	17 573	15 641
TOTAL	264 077 \$	228 196 \$
<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>		
Police	31 698 \$	32 471 \$
Quote-part sécurité publique	140	123
Cour municipale	100	100
Protection contre incendie	68 312	63 953
TOTAL	100 250 \$	96 647 \$
<u>TRANSPORT</u>		
Voirie municipale	127 273 \$	102 185 \$
Enlèvement de la neige	387 243	379 424
Éclairage des rues	4 500	4 500
TOTAL	519 016 \$	486 109 \$
<u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>		
Réseaux d'égouts (entretien secteur)	28 334 \$	27 822 \$
Collecte, transport des ordures (bac)	7 763	7 983
Collecte, transport des ordures (conteneur)	7 370	6 387
Site d'enfouissement	13 662	12 756
Recyclage, Résiduelle, PGMR	10 586	9 060
Matières Putréscibles	7 938	7 888
Méthanisation	9 237	8 318
Cours d'eau (quote-part)	3 461	3 644
TOTAL	88 351 \$	83 858 \$
<u>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</u>		
Aménagement, urbanisme et zonage	10 647 \$	10 717 \$
Programme développement MRC	1 000	1 000
Organisme municipal	20 000	20 000
CLD/Quote-part	11 039	8 434
TOTAL	42 686 \$	40 151 \$
<u>LOISIRS ET CULTURE</u>		
Centre communautaire	7 320 \$	5 919 \$
Bibliothèque	5 648	5 136
Loisirs	12 472	9 032
Autres (quote-part supra-locaux)	20 565	19 033
TOTAL	46 005 \$	39 120 \$
<u>FRAIS DE FINANCEMENT</u>		
Autres frais de financement	800 \$	800 \$
TOTAL	800 \$	800 \$
<u>TOTAL DES DÉPENSES</u>	<u>1 156 085 \$</u>	<u>1 036 80 \$</u>

IMMOBILISATIONS

Immobilisation bureau	10 000 \$	10 000 \$
Immobilisation sécurité incendie	20 000	10 000
Immobilisation site de traitement (emprunt)	61 863	59 489
Immobilisation PIIRL	9 000	9 000
Immobilisation voirie PPA	10 000	10 000
Immobilisation voirie ponceau 5%	5 037	--
TOTAL	115 900 \$	98 489 \$

Surplus affecté (21 000) \$ (36 500) \$

TOTAL DES DÉPENSES PLUS LES IMMOBILISATIONS **MOINS LES AFFECTATIONS**

1 156 085 \$ 1 036 870 \$

Voici les différents taux qui ont été adoptés par notre conseil lors de la séance extraordinaire du mois de janvier:

- Taux de la taxe foncière générale: **0.97\$** du 100\$ d'évaluation
- Taux de la taxe foncière spéciale: **0.03\$** du 100\$ d'évaluation (dette 25% sur l'ensemble des biens fonds)
- Taux pour le ramonage des cheminées: **43.50\$** par cheminée ramonée ou non ramonée
- Taux pour l'enlèvement et la destruction des ordures ménagères avec la collecte sélective simultanée des matières récupérables porte à porte et le PGMR:
 - Annuelles (360L): **301,00 \$**
 - Conteneur (0 à 4 verges): **602,00 \$**
 - Conteneur (5 verges et plus): **903,00 \$**
- Taux pour le site de traitement des eaux usées:
 - Dette secteur 75%: **623,00 \$**
 - Entretien secteur: **391,00 \$**

Taux de l'intérêt: 18% par année, soit 1,5% par mois.

L'école L'Envol de Saint-Éloi, pourrait ouvrir un service de garde à l'automne 2026 !

Il y aura une période d'inscription :
du 26 janvier au 4 février 2026

(Il faut avoir au moins 6 enfants réguliers, temps plein inscrits pour toute l'année).

**Pour plus d'information et inscription
communiqué avec la Commission scolaire du Fleuve et des Lacs
au : 418-854-2370**



AIDE MÉMOIRE

		JANVIER	FÉVRIER	MARS
Bac bleu Matières Recyclables		23	6-20	6-20
Bac brun Matières Organiques		26	9-23	9-23
Poubelle Ordures Ménagères		22	12	5-26

COMMUNIQUÉ

PARC DU MONT ST-MATHIEU / JOURNÉE GRATUITE

Encore cette année, le Parc du Mont-Saint-Mathieu est très heureux d'offrir aux citoyens de la MRC des Basques, l'opportunité de profiter d'une journée gratuite de ski alpin, de planche à neige ou de glissades. Tout comme l'an dernier, chaque citoyen pourra choisir l'une des trois journées suivantes: **jeudi le 12 février, vendredi le 13 février ou dimanche le 15 février.**

Nous allons également offrir le même privilège que l'année dernière. C'est-à-dire, l'opportunité pour chaque citoyen qui n'aura pu se présenter aux journées de sa semaine, soit pour une raison de santé ou de mauvaises conditions climatiques, de se reprendre le jeudi 26 mars 2026 ou le vendredi 27 mars 2026 ou le dimanche 29 mars 2026.

Au niveau de la logistique et du fonctionnement, voici les éléments importants à retenir :

- Vous devez réserver votre place (jeudi 12 février, vendredi 13 février ou dimanche 15 février) **auprès de la municipalité** en nous donnant votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone. Une seule journée d'inscription par personne;
- Vous devez être résident de la municipalité et payeur de taxes;
- Vous devrez indiquer laquelle des activités vous allez pratiquer. Un seul choix parmi le ski alpin, la planche à neige ou la glissade (seulement le dimanche);
- Vous devez vous inscrire, au plus tard le 11 février à 16 h;
- Vous ne pourrez pas changer de date ou d'activité pratiquée, une fois que vous serez inscrit. Malheureusement, ceux qui le feront se verront refuser l'accès;
- Vous devrez vous présenter à la billetterie de la station avec une pièce d'identité avec adresse et photo. Malheureusement, ceux qui n'auront pas de pièces d'identité avec adresse et photo se verront refuser l'accès;
- Les citoyen(nes) qui devront louer un équipement doivent obligatoirement le réserver en ligne car ils sont limités. Voici l'adresse :

<https://montstmathieu.com/fr/boutique/location>

Attention, aucun passe-droit ne sera accordé, et ces règles seront appliquées à la lettre.

Nous espérons que cette activité permettra de vous faire découvrir ou redécouvrir le Parc du Mont-Saint-Mathieu.



Avis aux producteurs agricoles de la MRC des Basques
Plastiques agricoles
Hiver 2026



L'Écocentre sera ouvert de 13 h à 16 h pour recevoir les plastiques agricoles seulement :

- 7 janvier 2026
- 4 février 2026
- 4 mars 2026

Si la température est incertaine, veuillez contacter la MRC des Basques pour valider si le site est ouvert : 418 851-3206, poste 3108 ou poste 3219.

Vous souhaitez retourner sur le marché du travail?

Vous avez 50 ans et plus?

L'initiative ciblée pour les travailleurs expérimentés (ICTE) est pour vous!

 GROUPE EXZECO
RECHERCHES • CONSEILS • DÉVELOPPEMENT

Vous pourriez être éligible à une allocation de participation
*Certaines conditions s'appliquent.

Contactez-nous
T : 418 855-2777
C : info@exzeco.com

Avec la participation financière de :


NOUVELLES DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE

Ouverture les samedis en 2026

La bibliothèque continuera d'ouvrir les 1ers samedis du mois :
7 février-7 mars-4 avril- 2 mai et 6 juin



Les jeudis, nous sommes toujours ouverts de 18h30 à 20h00. Il y a maintenant quelques jeux et casse-têtes à louer.

Bienvenue à tous, au plaisir de vous voir et Joyeuses Fêtes à tous !

Vos bénévoles : Geneviève, Nancy et Josée responsables.

Félicitation à Jean-Thomas Côté.



Jean-Thomas s'illustre dans l'univers fulgurant de la boxe!

Jean- Thomas s'est hissé sur la plus haute marche du podium au Championnat provincial en septembre, à Drummondville. Cette remarquable victoire l'a conduit au Championnat canadien olympique à Winnipeg.

Lors de cette compétition rassemblant l'élite canadienne de sa catégorie en novembre dernier, Jean-Thomas a pris la deuxième place pour sa spectaculaire performance.

Bravo Jean-Thomas, tu es impressionnant!

Pensée : *Que ce mois de janvier t'apporte douceur, sérénité et mille petits bonheurs au quotidien !*

VOS ACTIVITÉS

PICKLEBALL

Lundi 19:00 PM

Contactez François Chabot pour plus d'information



DANSE

Mercredi 19:00 PM

Présentez-vous à la salle Adélar-Godbout



SOUPER-SPECTACLE À ST-ÉLOI – BILLETS EN VENTE MAINTENANT

Le comité des loisirs organise une grande soirée bénéfice comprenant un repas complet suivi d'un spectacle humoristique.

Une occasion idéale de soutenir les activités et projets communautaires tout en passant une excellente soirée.

Date : **7 février 2026**

Lieu : Salle Adélar-Godbout, St-Éloi

Prix du billet Souper-Spectacle : 50 \$/personne

Menu : Potage, coq au porc et pouding chômeur

Spectacle : Charlot Touzel et Charle- Antoine Des Granges, Deux humoristes de la relève

Bar sur place

Tirage moitié-moitié

Argent comptant seulement

Places limitées en raison du coût des billets

Pour acheter vos billets, **écrivez-nous en privé** ou contactez un membre du comité des loisirs.

Merci de soutenir nos initiatives et de contribuer au développement des projets pour notre communauté.



INFORMATIONS

HYDRO-QUÉBEC: MOTONEIGE : PLAISIR ET RESPONSABILITÉ

La saison hivernale est synonyme de liberté pour les motoneigistes, mais elle exige aussi prudence et respect. Les sentiers balisés ne sont pas qu'un tracé : ils protègent des milieux fragiles, parfois agricoles, et sont situés sur des lots appartenant à des propriétaires qui nous permettent d'y circuler. Sous la neige se cachent des sols sensibles et des infrastructures qu'il faut préserver.

Pour profiter de votre passion en toute sécurité et contribuer à la cohabitation harmonieuse dans nos emprises, découvrez nos conseils essentiels :

Respecter les limites de vitesse et garder une distance d'au moins neuf mètres des pylônes. Cela protège à la fois votre sécurité et les équipements parfois dissimulés sous la neige ou la végétation.

Ne jamais franchir une clôture, une barrière ou un panneau d'interdiction. Ces signaux sont là pour une bonne raison.

Utiliser uniquement les sentiers balisés par un club reconnu ayant une entente officielle avec Hydro-Québec.

Pour traverser une emprise, **veiller à le faire à angle droit** dans une zone autorisée.

Éviter de circuler librement dans une emprise non balisée ou de forcer l'accès à une zone clôturée.

En résumé, un comportement attentif et respectueux permet de profiter pleinement de votre activité tout en contribuant à la sécurité du réseau électrique.

Hydro-Québec collabore avec les clubs de motoneige pour aménager des sentiers sécuritaires. En tant qu'habitué ou habituée de ce mode de transport, vous avez un rôle à jouer. Respecter les règles, c'est protéger votre sécurité, celle des autres et contribuer à assurer la fiabilité du réseau.

OFFRE D'EMPLOI / OUVRIER MUNICIPAL



STATUT DE L'EMPLOI :

Emploi régulier saisonnier, sous l'autorité du conseil municipal, l'ouvrier municipal est tenu de faire et de surveiller tous les travaux de construction, d'aménagement, de réparation et d'entretien sur les chemins, les trottoirs, les ponts, débroussaillage, balayage etc. Il devra faire l'entretien des terrains et des bâtisses appartenant à la municipalité autant extérieure comme intérieur, etc.

CONDITION DE TRAVAIL

- Le candidat doit posséder un secondaire 5 ou l'équivalent
- Doit faire preuve de jugement, d'initiative, d'autonomie et de polyvalence
- Salaire offert : à déterminer
- Heures travaillées : 40 heures / semaine
- Durée de l'emploi : minimum 20 semaines / année
- Début de l'emploi : mai 2026

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae à l'adresse suivant : Municipalité de Saint-Éloi, 280, rue Principale Ouest, Saint-Éloi (Québec), G0L 2V0, COURS OUVRIER MUNICIPAL Ou par courriel à l'adresse : st-eloi@st-eloi.qc.ca Seules les candidatures retenues pour une entrevue seront contactées.

INFORMATIONS



POMPIÈRE OU POMPIER

Service de la sécurité incendie

Casernes de Cacouna, L'Isle-Verte, Saint-Éloi et Saint-Modeste

Postes permanents à temps partiel

Quand tu entends quelqu'un complimenter son amie en lui disant qu'elle est en feu, tu cherches tout de suite un seau pour l'éteindre. Quand ton voisin grille un peu trop fort sa bavette sur le barbecue, tu enjambes la haie de cèdres pour aller arroser son souper. Tu as du nerf, des réflexes allumés, une bonne forme physique et un penchant pour la saine camaraderie? On te veut dans une de nos casernes! Et au cas où tu en douterais : chez nous, « grande échelle » ne rime pas avec « petite cervelle ».

Exigences :

- ✓ Avoir 18 ans et plus;
- ✓ **Demeurer dans un rayon de 15 kilomètres de la caserne désignée;**
- ✓ Détenir un permis de classe 4-A ou être apte à l'obtenir;
- ✓ Avoir une bonne condition physique;
- ✓ Aimer les défis et le travail sous pression;
- ✓ Vouloir travailler en équipe.

La formation Pompier I est payée et les pompiers sont rémunérés pour y assister.

Dossier de candidature :

Présentez-nous votre couleur en faisant parvenir votre CV et une lettre mettant en évidence vos motivations à exercer cette fonction avant **le 28 février 2026, 16 h**. Le processus de sélection peut inclure, des tests, des entrevues, une évaluation psychométrique, un test physique, de même qu'une évaluation médicale.

Karine Dupont, agente administrative RH

Service des ressources humaines et affaires juridiques

Ville de Rivière-du-Loup

75, rue de l'Hôtel-de-Ville, C. P. 37

Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1L7

418 867-6641 | emplois@villerdl.ca

Note : Le fait de pouvoir s'absenter de son travail lors d'un appel d'urgence est un critère important qui sera considéré lors de l'embauche.

INFORMATIONS

COMMUNIQUÉ SERVICE INCENDIE – ASSURANCE

Un grand nombre d'incendies de bâtiments surviennent durant les mois de janvier, de février et de mars. C'est d'ailleurs à cette période de l'année que la consommation d'électricité est la plus forte. Sans dire qu'il y a une corrélation entre ces deux phénomènes, il est important de se pencher sur la question des feux d'origine électrique.

Plusieurs signes peuvent indiquer la présence d'un problème d'origine électrique qui requiert une attention immédiate. Voici les plus fréquents :

- Les disjoncteurs et fusibles se déclenchent fréquemment.
- Les lumières vacillent ou diminuent d'intensité quand d'autres appareils sont utilisés.
- Des grésillements ou bourdonnements émanent du système électrique.
- Une odeur de brûlé provient d'appareils électriques.
- Les prises murales sont décolorées ou les commutateurs sont chauds au toucher.

Dans bien des cas, c'est au moment d'une défaillance, et trop souvent d'un incendie, que les gens réalisent qu'il y avait bel et bien un problème. Malheureusement, on peut seulement, à ce stade, constater l'étendue des dégâts.

Afin de diminuer les risques d'incendie d'origine électrique, voici quelques mesures préventives à suivre :

- Ne modifiez jamais vous-même vos installations électriques.
- Assurez-vous que vos installations électriques soient conformes aux normes en vigueur selon l'emplacement.
- Soyez vigilant et faites inspecter votre installation si vous observez l'un des signes d'alerte mentionnés ci-dessus.
- Utilisez toujours des appareils électriques homologués.

Ce qui est temporaire n'est pas permanent! N'utilisez jamais pendant de longues périodes des appareils de chauffage électriques conçus pour une utilisation occasionnelle. Chacun son métier! Ne vous improvisez pas électricien. Faites toujours appel à un maître électricien pour vos travaux électriques. C'est la garantie d'un travail conforme aux normes. De plus, c'est la loi!

Date de tombée : **le 1er lundi de chaque mois**, sauf avis contraire.

Pour l'envoi de vos articles et commentaires :

st-eloi@st-eloi.qc.ca



Avis : Pour faciliter et obtenir un ensemble cohérent, nous prenons la liberté d'apporter les corrections nécessaires aux articles qui nous seront remis. Nous ne publions que des articles d'intérêt citoyen.